

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



Service de l'assainissement collectif



Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement collectif.

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 Contexte

Schéma directeur d'assainissement validé par délibération en date du 05 avril 2002 :

Préconisations en terme *d'assainissement collectif* :

- **Zone ouest** : *Les Egaux – Les Bozons – Les Guillermins*
- **Zone Est** : *Les Cruz – Les Perrucons – Les Burneys – Le Chef-lieu*

Priorité d'implantation sur la zone Est définie en fonction de la présence du captage de la source des Cruz.

Secteur Est :

Réalisation en 3 tranches : Tranche 1 : St.Ep. + Les Burneys + Les Perrucons

Mise en service : 06/2006

Tranche 2 : Les Cruz

Mise en service : 11/2008

Tranche 3 : Le Chef-lieu

Mise en service : fin 2009

Secteur ouest : *Implantation St.Ep. + réseau – mise en service : 09/2013*

I.2 Estimation population desservie

Secteur Est : **Tranche 1** : *43 logements*

Tranche 2 : *13 logements*

Tranche 3 : *14 logement + 3 gites + 1 restaurant + salle des fêtes + Mairie et annexes*

Secteur Ouest : *34 logements + centre de vacances 70 pl.*

I.3 Abonnements au service

Abonnés	01/01/20 à 31/12/20
Nombre d'abonnés domestiques	108
Nombre d'abonnés industriels	~
Nombre total d'abonnés	108

I.4 Réseaux de collecte

Linéaire :

Tranche 1 : *1535 m y compris lotissements*

Tranche 2 : *1100 m*

Tranche 3 : *1140 m y compris lotissement Le Thimelet*

Secteur ouest : *2801 m*

I.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées

- Station d'épuration du Coutia : type filtres à sable plantés de roseaux – Rejet au ruisseau du Gringalet - Capacité 220 EqHa.
- Station d'épuration des Rousses : type filtres à sable plantés de roseaux – Rejet en tranchée dispersante - Capacité 180 EqHa.

I.6 Boues issues des ouvrages d'épuration

Néant

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

II.1 Prix du service de l'assainissement collectif et des prestations annexes

Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'assainissement collectif

Les volumes sont relevés et facturés annuellement. Pas de facturation intermédiaire.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Tarif des prestations annexes

P.F.A.C. : 1000 € + 25 €/m² SdP / logement.

Extension : 25€/m² SdP nouvellement créée

Délibération du 12 septembre 2014

P.F.B. : Forfaitaire unique calculée pour chaque tranche de travaux.

Délibération du 30 avril 2010

II.2 Le prix de l'assainissement collectif

Evolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	1 ^{er} jan (n-1)	1 ^{er} jan (n)	Variation (%)
Part de la collectivité				
Part Fixe [€]	Abonnement ordinaire	56	56	0%
Tranches [€/m ³]	le m ³	0.73	0.73	
Tiers [€/m³]				
	Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	0.15	0.15	0%

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan (n-1)	1 ^{er} jan (n)	Variation (%)
Collectivité	143.60	143.60	0%
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	18.00	18.00	0%
Total [€ TTC]	161.60	161.60	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1.3467 €/m³

II.3 Recettes du service

Pour la collectivité :

	année (n) sommes encaissées du 01/09/19 au 31/08/20
Recette liée à la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés	10.255,42 €
PFB assainissement complémentaire secteur EST	19.153,39 €

La collectivité a en outre perçu ou payé les sommes suivantes :

Export d'effluents vers d'autres services	
Import d'effluents d'autres services	
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	
Contributions au titre des eaux pluviales	
Contributions exceptionnelles du budget général	~ €
Somme perçue auprès des abonnés conformément au règlement du service (frais d'accès, etc...)	~€
Somme perçue auprès des abonnés au titre des travaux de réalisation de branchement neuf	~ €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

III.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : 75%

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;
- + 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;
- + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;
- + 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- + 10 : définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

III.2 Conformité aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales

Contrôle SATESE du 18/11/2020 :

Station du Coutia :

- **La station d'épuration bénéficie d'un bon entretien.**
- **La qualité des eaux épurées est très bonne.**
- **Quelques tertres de boues sont accumulés sur le 1er étage, au niveau des collecteurs d'arrivée – prévoir le nivellage.**
- **Une vingtaine d'habitations supplémentaires sont en cours de raccordement.**
- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : rendement d'épuration sur concentration :**

DBO5	DCO	MEST
>93%	>80%	97 %

Station des Rousses :

- **Le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration est globalement satisfaisant.**
- **Une croûte de boues s'est formée sur l'ensemble des bassins, les résultats d'analyses se sont améliorés.**
- **Un reprofilage de la tranchée de dissipation a été effectué.**
- **Il est demandé à l'exploitant d'étaler les dômes présents sous les alimentations, de désherber les bassins si nécessaire et de curer la tranchée d'infiltration.**

- *Qualité des eaux épurées : conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 (concentrations et rendements respectés).*

<i>DBO5</i>	<i>DCO</i>	<i>MEST</i>
<i>87 %</i>	<i>79 %</i>	<i>90 %</i>

III.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. Taux de boues : néant

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude

Travaux terminés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020 :

- Extension du réseau Est : La Reveillère – La Brouve – Les Mathés – Les Fiolins ~
Montant : 340.350,93 € HT ~ Subvention : 130.400 € ~ autofinancement : 224.493,34 €.

Travaux à l'étude :

- Néant

IV.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 1^{er} janvier (n) fait apparaître les valeurs suivantes :

	Annuité
Capital	<i>12.500,00 €</i>
Intérêt	<i>3.796,40 €</i>

IV.3 Amortissements

	Compte administratif de l'année (n)
Montant de la dotation aux amortissements	<i>22.854,23 €</i>